

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [naomy-coudry-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3f1e94a6101a79485112b1c8>

Date d'obtention : 2025-01-13 15:23:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

je retiens que cela est là pour aider au bon déroulement des interventions en matière de pornographie juvénile mais également pour aller plus vite dans le processus si jamais les gestes sont malveillants. Que le protocole a été bati pour aider les intervenants a guider leur intervention en matière de sexto

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer ma façon d'intervenir auprès des victimes mais également des auteurs de ce genre d'Infaction. Je vais être plus empathique et à l'écoute mais également comprendre que mon mandat est dans le milieu scolaire et que si un parent veut porter plainte contre cet acte que ce n'est pas de notre responsabilitées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

de ne pas rentrer dans l'investigation de la situation, cela n'est pas mon rôle.